



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale
Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting
Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Newsflash 2019 #1

Thématique

Durabilité et pauvreté

La question du climat est un sujet d'actualité brûlant depuis quelques mois. Les grandes manifestations pour le climat, les jeunes qui sèchent les cours, les articles d'opinion et les discussions en tous genres sur les différentes pistes de solution placent la question tout en haut de l'agenda public et politique. Parallèlement, le mouvement protestataire contre la hausse du prix du carburant fait rage et des appels sont lancés en faveur d'un pouvoir d'achat accru et d'une réduction des inégalités sociales. Entre-temps, le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (ci-après, « Le Service ») a décidé il y a plus d'un an de consacrer le prochain Rapport bisannuel 2018-2019 au thème de la 'Durabilité et pauvreté'. Nous l'avons déjà abordé dans nos newsflash précédents. Le 4 avril se tiendra la huitième réunion de concertation sur ce sujet.

“On entend souvent dire que les personnes en situation de pauvreté ne se préoccupent pas de durabilité, qu'elles essayent toutes de survivre et que cela en reste là. C'est absolument faux ! Nous devons revendiquer notre place dans ce débat et y apporter notre contribution. Nous savons en effet à quoi conduit le modèle de croissance actuel, car nous en subissons les conséquences et nous en souffrons. Nous devons faire comprendre cela, car on nous considère seulement comme des gens qui n'apportent rien et qui coûtent cher à la société.”

Les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent – représentées dans la Commission d'accompagnement du Service – ont défendu avec ferveur l'idée de traiter ce thème lors de la concertation organisée par le Service. Elles ont pointé le fait que les personnes en situation de pauvreté et leurs associations étaient rarement impliquées dans les différentes discussions, plateformes et initiatives concernant l'avenir de la planète et de ses habitants. Les gens partent du postulat que les personnes en situation de pauvreté ne sont pas au fait des défis écologiques et ne se préoccupent que de leur survie. Mais malgré leur situation difficile, les personnes en situation de pauvreté et leurs associations demandent à pouvoir participer à la réflexion et au débat sur l'avenir. Justement parce que leur avenir est déjà sous pression aujourd'hui.

“Les personnes en situation de pauvreté ne voient même pas d'avenir pour leur famille, parce qu'il dépend de différents autres facteurs sur lesquels elles n'ont pas de prise”.

Tout au long de l'année passée, le Service a utilisé le cadre des *Sustainable Development Goals* (SDGs) pour donner une structure aux réunions de concertation avec des personnes en situation

de pauvreté, leurs associations et divers autres acteurs (organisations sociales, organisations environnementales, institutions et administrations, scientifiques...). Les SDGs ont le mérite de mettre en exergue des objectifs tant sociaux qu'économiques et écologiques, et d'être fortement liés aux différents droits humains. Ce qui se reflète dans la devise *'to leave no one behind'*, un leitmotiv que les participants à la concertation considèrent comme essentiel. *"Nous devons avancer au rythme des plus faibles"*. Ce point de vue met également en avant les différentes formes d'inégalités qui existent dans notre société et qui ont fait l'objet de discussions au cours de la concertation :

- inégalités dans l'exposition et la vulnérabilité face aux changements climatiques et environnementaux;
- inégalités en termes d'empreinte écologique;
- inégalités dans les politiques visant à réduire cette empreinte.

Tout d'abord, les personnes en situation de pauvreté sont davantage exposées aux effets des évolutions de notre climat et de l'environnement. Par exemple, elles vivent et travaillent plus que d'autres dans des endroits très pollués. De plus, en raison de leur état de santé déjà médiocre et de l'accès difficile aux soins de santé, ces effets ont un impact encore plus important sur leur santé.

Deuxièmement, les personnes en situation de pauvreté contribuent moins au changement climatique ou à la pollution de l'environnement. Leur empreinte écologique est plus faible car elles consomment moins. Avec un budget extrêmement limité, elles n'ont d'autre choix que de vivre de façon économe et de gaspiller le moins possible. En même temps, ce budget limité entrave la possibilité de choisir de vivre de façon durable. En effet, elles vivent souvent dans des logements de mauvaise qualité qui ne sont pas bien isolés et qui ne sont pas chauffés d'une manière écologiquement responsable. Un collaborateur d'une organisation sociale active dans le domaine de l'énergie confirme que *"beaucoup de logements mis en location ne possèdent pas d'installations entretenues, ont des fuites... Cela augmente la consommation et donc aussi les coûts. On paie plus non seulement parce qu'on consomme plus, mais aussi parce que le prix augmente avec la consommation. Quand on ne peut plus payer sa facture et qu'on demande l'aide du CPAS, on ne l'obtient pas toujours, ou pas structurellement. Les gens s'endettent, contractent des crédits non fiables et se retrouvent ainsi pris dans un cercle vicieux."* En outre, les personnes en situation de pauvreté roulent le plus souvent avec une vieille voiture polluante (quand elles ont déjà la possibilité d'en posséder une), et n'ont pas les moyens de s'offrir des produits bio. *"Les personnes en situation de pauvreté doivent vivre avec une contradiction : nous pouvons seulement nous permettre les vêtements de chez Primark, même si nous savons que c'est au détriment des travailleurs pauvres et exploités qui les fabriquent dans d'autres pays"*.

Troisièmement, des inégalités sociales sont créées et renforcées par les mesures de politique climatique et environnementale. C'est ainsi que les pouvoirs publics s'engagent, à juste titre, à améliorer l'isolation des logements, par exemple en offrant des primes à l'énergie. Mais l'inégalité dans l'utilisation de ces primes est bien connue et les raisons de ce non-take-up sont multiples. La plupart des personnes à faibles revenus n'ont pas les moyens d'isoler leur logement ou ne sont pas au courant de l'existence des primes... Mais le facteur le plus important, évidemment, est le fait que la plupart des personnes en situation de pauvreté louent leur logement. C'est donc le propriétaire (propriétaire privé ou société de logement social) qui doit être prêt à isoler son ou ses logements et à en prendre l'initiative. Ce n'est souvent pas le cas ou alors, c'est couplé à une

augmentation du loyer, avec comme conséquence que les personnes en situation de pauvreté ne peuvent plus se permettre le logement.

Un autre débat actuel concerne l'interdiction des voitures polluantes ou l'introduction de zones à faible émission. *“L'interdiction de certaines voitures signifie qu'une partie de la population ne peut plus avoir d'auto. Ce sont les personnes en situation de pauvreté qui en pâtissent, tandis que les plus riches peuvent se permettre d'acheter un véhicule moins polluant, recevant même des primes pour ce faire”*. Lors de l'élaboration de mesures, il est important de tenir compte de leur impact sur les situations de pauvreté. Pour ce faire, il est nécessaire d'impliquer les personnes en situation de pauvreté et de lier leurs connaissances du vécu avec les connaissances pratiques, professionnelles et scientifiques d'autres acteurs. *“Si les plus pauvres sont des partenaires, le risque d'erreur est plus petit.”*

Au cours de la concertation au sein du Service, différents aspects de la durabilité dans des situations de pauvreté ont été mis en lumière. A l'heure actuelle, les projets de textes pour le Rapport bisannuel 2018-2019 sont en cours d'élaboration. Ils sont présentés et discutés lors des réunions de concertation auxquelles participent à chaque fois une soixantaine de personnes, issues d'associations où les personnes en situation de pauvreté se rassemblent, mais aussi de la société civile, du champ plus large de la pratique, des administrations ou du monde scientifique. Des pratiques en lien avec la durabilité et la pauvreté, qui ont vu le jour en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, sont également explorées et discutées. En outre, cette concertation aboutit à des recommandations politiques qui sont adressées aux différents gouvernements, parlements et organes consultatifs par le biais du Rapport. Le Service publiera ce Rapport fin 2019, un moment idéal pour peser sur l'élaboration des politiques aux différents niveaux de pouvoir dans le cadre de la nouvelle législature. A suivre.

Actualité récente Pratiques en lien avec « Durabilité et pauvreté »



Lors de la réunion de concertation du 28 février 2019, les participants ont eu l'occasion d'écouter et de réagir sur des pratiques en lien avec la durabilité, qui ont vu le jour à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie :

- Le projet « Papillon », projet pilote d'économie circulaire issu d'une collaboration entre BOSCH et l'asbl Samenlevingsopbouw, dont le but est de proposer la location à bas prix de gros électroménager;
- Le projet « Atelier Grooteiland » qui mêle dimensions sociale (assistance par le travail, la formation et

l'expérience), économique et écologique ;

- Le projet « Leentuin » qui consiste à mettre à disposition des personnes intéressées des jardins non utilisés
- Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée », initiative d'ATD Quart Monde qui a vu le jour en France et qui propose à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.
- Le projet « Groene Ridder », de l'association 't Lampeke, qui englobe toute une série de projets, en mettant l'accent sur ce dont les gens manquent dans la Ridderstraat, quartier ouvrier de Louvain (taxis-vélos, jardins potagers collectifs...)
- Le supermarché BEES COOP, coopérative bruxelloise, écologique, économique et sociale, créée au départ d'une initiative citoyenne pour offrir une alternative à la grande distribution classique en organisant un supermarché coopératif proposant des produits issus des circuits courts, bio, durables et à des prix accessibles à tous.

Convention relative aux droits de l'enfant

Le 7 février 2019, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a publié ses [recommandations](#) sur la situation des droits de l'enfant en Belgique, en clôture des cinquième et sixième rapportages périodiques, tels qu'ils sont prévus dans la Convention internationale pour les droits de l'enfant. Le Comité s'inquiète entre autres du niveau élevé de la pauvreté infantile dans notre pays et des conséquences de la pauvreté sur le logement et l'accès à une vie digne. Très concrètement, le Comité demande par exemple la révision de la loi du 19 mars 2017 sur le statut des accueillants familiaux en vue du maintien du lien entre enfants placés et leurs parents. Ceci était une demande du Service de lutte contre la pauvreté dans un [rapport parallèle](#) qu'il a remis l'année passée, conjointement avec Myria et Unia. Suite aux recommandations du Comité des Nations Unies, le Service a publié conjointement avec d'autres institutions indépendantes et organisations de défense des droits de l'enfant issues de la société civile, un [communiqué de presse](#). Entretemps, la Cour Constitutionnelle a prononcé dans un arrêt du 28 février 2019 l'annulation de l'art. 387 octies du Code Civil (qui avait été introduit par la loi du 19 mars 2017), rappelant ainsi l'importance du maintien du lien entre enfants et parents dans une situation de placement.

Publications récentes du Service

- [Recommandations](#) pour la lutte locale contre la pauvreté, en vue de la politique communale 2019-2024.
- [Communiqué de presse : Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies demande à la Belgique d'accorder une attention urgente aux enfants les plus vulnérables, 7 février 2019.](#)
- [Avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sur la proposition de décret relatif aux maisons de justice et à l'aide juridique de première ligne, 28 janvier 2019 \(uniquement disponible en néerlandais\).](#)
- [Mémoire 'Reconnaître, soutenir et encourager la cohabitation', décembre 2018.](#)

Tous les articles et publications des collaborateurs du Service de lutte contre la pauvreté sont accessibles [en ligne](#).

Thématique de la prochaine Newsflash

La thématique de la prochaine Newsflash est « *Analyse ex ante d'impact de la réglementation sur la pauvreté* »

Suivez le Service via Twitter @Luttepauvrete



Vous pouvez suivre l'actualité du Service sur Twitter en vous abonnant à @Luttepauvrete. N'hésitez pas à nous retweeter et à réagir.

Si vous désirez vous **inscrire** au Newsflash du Service, [cliquez ici](#) et envoyez un email avec vos coordonnées. Si **vous ne souhaitez plus recevoir** nos lettres d'information, [cliquez ici](#). En vous désinscrivant de la liste de nos correspondants, vous ne recevrez ainsi plus aucun email (lettres d'information, invitations, communiqués de presse, etc.) du Service.